

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2008

30x08

TARIF EMPLACEMENTS VIDE GRENIER

Vu la délibération n°85x88 instituant une régie de recettes pour les droits de place,

Afin de respecter les règles légales inhérentes à l'usage du domaine public,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le montant des droits de place à recouvrer sur l'emplacement occupé par des particuliers lors de vide grenier organisées sur la commune.

Est proposé le tarif suivant :

10 euros pour la journée pour une occupation de 0 à 20 m2.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé :

- APPROUVE de fixer le droits de place de 10 euros pour une occupation de 0 à 20 m2, montant forfaitaire pour un jour d'occupation.

- PRECISE que ce tarif évoluera dorénavant au même taux que celui des droits de place courant.

Les recouvrements seront effectués d'avance par le régisseur des droits de place.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE